

Conseil Municipal - Attribution de noms de femmes aux rues et établissements publics de Besançon - Question orale de Mmes VIEILLE-MARCHISET, BULTOT, CAMPBELL, CUENIN, DUFAY, DUVERGET, FOLSCHWEILLER, GINCHARD-KUNSTLER, MADER, TETU et ZILLI

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai reçu une seule question orale, intéressante. Nous sommes aujourd'hui le 8 mars, pour ceux qui ne le savent pas, jour symbolique pour les femmes.

Exceptionnellement, toutes les dames, nos collègues au féminin de cette assemblée, ont souhaité nous interpeller sur ce 8 mars. Pour éviter que leur question soit évoquée à la fin d'une séance qui pourra être longue, à titre exceptionnel, ces dames souhaiteraient-elles s'exprimer en ce début de séance ?

France 3 nous faisant l'honneur de venir pour ces dames aussi, m'a-t-on dit, je donnerai donc la parole à trois d'entre elles : Mme TETU, Mme FOLSCHWEILLER, Mme CAMPBELL qui se sont partagé la tâche. Elles commencent à s'organiser sérieusement, Messieurs, faites attention !

Mme TETU : Monsieur le Maire, nous avons travaillé ensemble et je suis ravie de pouvoir faire cette interpellation au nom de mes collègues femmes que je me fais un plaisir de citer : Mmes VIEILLE-MARCHISET, BULTOT, CAMPBELL, CUENIN, DUFAY, DUVERGET, FOLSCHWEILLER, GINCHARD-KUNSTLER, MADER, TETU, ZILLI. Nous vous demandons donc d'attribuer des noms de femmes aux rues et établissements publics de notre Ville. En effet, Monsieur le Député-Maire, nous profitons que notre Conseil se réunisse un 8 mars, jour symbolique pour les femmes, pour demander que celles qui, par leur action, ont marqué la vie de notre pays, de notre région ou de notre ville, puissent être honorées en donnant leurs noms à des rues ou à des bâtiments.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous vous êtes partagé le travail, Mme FOLSCHWEILLER a la parole.

Mme FOLSCHWEILLER : Aucune rue à court terme ne doit être baptisée mais nous proposons que le Conseil Municipal accepte de donner le nom de Marcelle BAVEREZ à un bâtiment ou à une rue, l'essentiel pour nous étant que ce nom ne soit pas attribué à une impasse au fin fond d'un quartier. Résistante active, Sœur Marcelle BAVEREZ...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On dénomme aussi les impasses...

Mme FOLSCHWEILLER : ...mais on peut leur donner un nom de fleur ou autre... Marcelle BAVEREZ, sœur hospitalière à l'Hôpital de Besançon, responsable d'un service de renseignements durant le deuxième conflit mondial, a permis l'évasion de prisonniers de guerre, de condamnés à mort retenus à l'Hôpital. Elle a permis à de nombreux résistants d'échapper à la Gestapo et a mis en place un réseau de faux papiers. Elle est morte en déportation en 1944 à Ravensbrück.

Elle mérite, comme bien d'autres, d'être connue des Bisontins. De plus, elle est née le 8 mars 1899 à Besançon.

Mme CAMPBELL : Pour que cette requête ne soit pas une exception, nous demandons que le Conseil Municipal s'engage à donner le nom d'une femme à une rue le plus souvent possible. Qui demande le moins veut obtenir le plus ! Certaines d'entre nous ont déjà des listes à proposer. Nous souhaitons qu'en plus un travail de recherche soit réalisé pour trouver des noms de femmes. Ces listes seront à la disposition de la Commission Culturelle.

Nous vous remercions de votre attention.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Mesdames. Je dois rappeler au Conseil que sur 831 rues de la ville, 7 seulement portent des noms de femmes, il s'agit de Colette, Louise Michel, Camille Charvet, Anne Frank, Elsa Triolet, Marie Louise et la Déesse Flore de la Place Flore. Il y en a pour tous les goûts mais je suis persuadé que ces dames auront suffisamment d'imagination dans leurs recherches pour proposer d'autres noms de femmes pour les futurs baptêmes de rues, de lieux-dits, etc. en évitant les impasses pour ne pas mettre ces dames dans l'impasse, quelle qu'elle soit. Je pense que nous sommes d'accord et je les remercie de leur initiative.

Je suis heureux qu'on ait choisi Sœur BAVEREZ qui effectivement, a été un nom pour Besançon pendant toute la Résistance et il serait intéressant d'informer sur son action durant cette triste période.

Dont acte.